

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 8 mars 2021 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Flour  
NOR : JUSB2107681A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, mis fin aux fonctions de Madame Lydie CHEVALIER, greffière principale, en sa qualité de régisseuse intérimaire au tribunal de proximité de proximité de Saint-Flour.

**Article 2**

Madame Lydie CHEVALIER, greffière principale, est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, nommée régisseuse titulaire au tribunal de proximité de Saint-Flour.

**Article 3**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 08 mars 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes  
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,

Aude TORCHY

